



La Révolution française

3/10

Serment du Jeu de Paume et Constitution

Le serment du Jeu de Paume

Le 5 mai 1789, les Etats généraux se réunissent à Versailles. Louis XVI, alors roi de France, demande leur aide pour résoudre les questions financières, mais refuse d'accepter la demande du tiers état d'élaborer une constitution. Très vite, la lutte commence entre les ordres : noblesse et clergé soutenus par le roi, et tiers état. Le 20 juin 1789, les députés du tiers état, trouvant close leur salle de réunion, décident de se réunir dans une autre salle, servant à la pratique du jeu de paume. Ils y font le serment de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France.



De nouveaux principes

Article 1 : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 4 : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. [...]

Article 6 : La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leur représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous. [...]

A partir de 1789, les clubs se multiplient : des hommes se réunissent et échangent des idées politiques dans d'anciens bâtiments des Jacobins. Ces clubs sont les ancêtres des **partis politiques** d'aujourd'hui.